

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,
le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°132-2019 – GENS DU VOYAGE – TERRAIN D'ACCUEIL DES GROUPES FAMILIAUX DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT EAU DU MORBIHAN

Le Président rappelle l'obligation préfectorale découlant du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, qui impose à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de mettre à disposition des groupes familiaux des gens du voyage, un terrain de 5 000 m² viabilisé en eau et en électricité et doté de sanitaires publics.

Par délibération n° 66-2018 du 3 mai 2018, les élus ont approuvé le principe de rotation annuel par commune. Au titre de l'année 2019, c'est la commune d'Arzal qui a été désignée pour l'accueil des groupes familiaux.

Le terrain prévu à cet effet a nécessité certains aménagements, notamment le raccordement au réseau d'eau potable. Ces travaux ont été réalisés en urgence courant juillet par le Syndicat Eau du Morbihan. Il convient de formaliser ces travaux par la signature d'une convention, qui précise également les modalités de financement et la gestion du réseau avec ce syndicat.

Le montant du coût des travaux est fixé à 6 099,00 € HT, soit 7 318,80 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de réalisation des travaux et de financement avec le Syndicat Eau du Morbihan.

Pour l'Extrait Certifié Conforme,
Auzillac le 30/09/2019
Le Président

